

Accessibilité handicapés : les nouvelles dispositions techniques dans les ERP existants

OBJECTIFS



- Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité
- Maîtriser les obligations et les nouvelles dispositions techniques de la réglementation accessibilité des ERP existants
- Les intégrer dans tout projet de mise aux normes des ERP existants
- Disposer des outils permettant une mise en accessibilité réglementée et raisonnée

PUBLIC

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés souhaitant engager une mise en accessibilité de leur patrimoine
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus

DURÉE : 1 jour

PROGRAMME

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La loi handicap
- L'accessibilité des bâtiments
- Les contrôles et les sanctions

LES NOUVELLES OBLIGATIONS

- Les textes actuels
- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES

- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement
- L'accès à l'établissement
- Les dispositions relatives à l'accueil du public
- Les circulations intérieures horizontales
- Les circulations intérieures verticales
- Les tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques
- Les revêtements de sols, murs et plafonds
- Les portes, portiques et sas
- Les équipements et dispositifs de commande
- Les sanitaires
- L'éclairage
- Hébergement et public assis
- Les cabines, les douches et les caisses

ÉTUDES DE CAS

PRÉ-REQUIS : aucun

TARIFS

- solution 1 : 490 € HT la journée (par participant) (1)
- solution 2 : 1 300 € HT la journée (de 1 à 10 participants) (2)

(1) tarif comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

(2) tarif ne comprenant pas les frais de déplacement du formateur, les frais pédagogiques, les pauses, les déjeuners et les éventuels honoraires liés à une adaptation du programme.